

SOIRÉE POLITIQUE SUR « REGARDS CROISES DES ACTEURS POLITIQUES ET DE LA SOCIETE CIVILE SUR LA LISTE ELECTORALE PERMANENTE INFORMATISEE – LEPI »



SOIREE POLITIQUE

SUR

**« REGARDS CROISES DES ACTEURS
POLITIQUES ET DE LA SOCIETE CIVILE
SUR LA LISTE ELECTORALE
PERMANENTE INFORMATISEE –
LEPI »**

Août 2014

© FES, Bénin

Les Cocotiers

08 B.P. 0620 Tri Postal

Cotonou - Bénin

Tél.: +229 67 67 04 65

E-mail: info@fes-benin.org

Internet: www.fes-benin.org

Coordination

Rufin B. GODJO

Theresia EHRENFELD

Impression:

Imprimerie SIAG (Tél. 21 38 89 98, 97 07 32 72)

« Tout usage à but commercial des publications, brochures ou autres imprimés de la Friedrich-Ebert-Stiftung est formellement interdit à moins d'une autorisation écrite délivrée préalablement par la Friedrich-Ebert-Stiftung ».

▪ **Sommaire :**

Programme4

Allocution du Représentant Résident.....5

Rapport de synthèse.....11

Coupures de journaux.....47

PROGRAMME

- 17.50** Présentation sommaire du programme
- 18.00** Allocution de Monsieur Constantin GRUND, Représentant Résident de la Friedrich-Ebert-Stiftung
- 18.15** Débat autour de : « *Regards croisés des acteurs politiques et de la société civile sur la LEPI* », animé par les intervenants :
- Honorable Sacca Lafia, député à l'Assemblée Nationale et Président du Conseil d'Orientation et de Supervision de la Liste Electorale Permanente Informatisée (COS-LEPI) ;
 - Honorable Basile Ahossi, député à l'Assemblée Nationale et membre du (COS-LEPI) ;
 - M. Aurélien Agbénonci, fonctionnaire international ;
 - M. Orden Alladatin, expert électoral.
- Modération: M. Georges Amlon, journaliste/consultant.
- 19.15** Intervention des participants
- 20.30** Synthèse des débats
- 20.45** Echanges informels entre participants.

ALLOCUTION DU REPRESENTANT RESIDENT DE LA FRIEDRICH-EBERT-STIFTUNG

Excellences Messieurs les Ambassadeurs et
Représentants des Organisations Internationales,
Honorables députés à l'Assemblée Nationale,
Mesdames et Messieurs,
Chers Invités,

Au nom de la Fondation Friedrich Ebert je vous souhaite la bienvenue dans nos locaux à l'occasion de cette troisième édition de nos « soirées politiques ». Je voudrais vous remercier pour votre intérêt par rapport au sujet de ce soir mais également pour votre soutien à cette plateforme d'échange et de débats politiques.

Mesdames et Messieurs,
Dans toute démocratie, les phases électorales sont des moments très particuliers qui ne laissent aucun acteur politique indifférent. Bien que le choix entre les visions politiques et les alternatives semble urgent, le processus électoral constitue également un test pour la culture politique d'un pays. Bien entendu, tout Etat dispose d'instruments, anciens ou récents, qui permettent de gérer les processus électoraux à la satisfaction de la majorité. Dans la plupart des cas, la constitution et le code électoral tranchent les questions électorales fondamentales.

Parfois, des détails mineurs sont – ou semblent – faciles à régler. Cependant, au cœur du processus, des défis nouveaux surgissent et peinent à être relevés. Vous convenez certainement avec moi que l'accès au vote est une condition fondamentale pour la crédibilité des élections.

A travers la loi de mai 2009 portant organisation du RENA et établissement de la LEPI, le Bénin s'est doté d'une liste électorale devant servir aux élections. Cette question qui paraît à première vue simplement technique aurait pu être facilitée par l'existence préalable d'un état civil bien structuré. Mais l'absence de règlement ouvre logiquement la voie aux débats et parfois aux polémiques politiques.

Mesdames et Messieurs,

La LEPI fête son cinquième anniversaire en 2014, et avec elle, les discussions sur sa justification et sa légitimité. Nous avons vécu les développements politiques liés à l'élection présidentielle en 2011. Bien qu'ils soient toujours d'actualité et d'importance, je voudrais suggérer qu'on se focalise ce soir sur les problèmes concrets et urgents.

Nous nous trouvons à la veille de trois échéances électorales, d'abord au niveau local, ensuite les législatives, enfin la présidentielle. En décembre 2012, l'Assemblée Nationale a voté la loi relative à

l'apurement, la correction et la mise à jour de la LEPI afin de régler la question de l'accès de tous les citoyens au vote. Notons qu'auparavant, une décision importante de la Cour constitutionnelle avait déjà consacré la LEPI comme l'unique outil de base devant désormais servir aux consultations électorales au Bénin. En conséquence, il ne serait pas exagéré d'affirmer que les processus électoraux sont désormais tributaires de l'usage exclusif de la LEPI.

Mais nous constatons tous que le temps avance en dépit du remodelage visible du calendrier électoral. Résultats : suspicions, méfiances, polémiques, mais surtout des craintes. Au lieu de consacrer le consensus entre les camps politiques, la LEPI polarise les attentions et semble diviser globalement les acteurs en trois catégories:

- ceux qui affirment que la LEPI n'existe nulle part et qui la considèrent comme une fiction ou même un fantôme;
- ceux qui considèrent que la LEPI est bien opérationnelle et en vantent les mérites;
- ceux qui estiment qu'il existe certes une base de données mais qui doit faire l'objet d'actualisation et de correction.

De mon interprétation personnelle, l'absence durable de consensus sur ce sujet important ne porte pas

seulement atteinte à la vie politique nationale, mais est également indicateur d'un manque de confiance vis-à-vis des institutions compétentes.

Mesdames et Messieurs,

Cette soirée politique est un cadre de dialogue et de débat qui met en exergue les arguments en faveur ou en défaveur des questions bien déterminées. A savoir :

- Quel est l'état de lieu de la mise à jour de la LEPI?
- Y a-t-il des embûches, et si oui, de quelles natures, et comment les surmonter ?
- Quelles sont les perspectives, notamment par rapport aux futures échéances électorales ?

Je tiens à souligner que la Fondation Friedrich Ebert n'a pas d'opinion sur la mise à jour de la LEPI. C'est pour cela que nous avons sollicité des personnalités politiques pour nous éclairer et nous entretenir au cours de ce débat ce soir.

L'Honorable Sacca Lafia est parlementaire de la mouvance présidentielle. Précédemment Ministre de l'énergie, il est connu pour son ouverture d'esprit et son franc-parler. Il assume actuellement la Présidence du COS-LEPI ; merci de partager avec nous les développements récents sur la mise à jour de la LEPI.

L'Honorable Basile Ahossi est parlementaire de l'Union fait la Nation (UN) et membre du COS-LEPI. Il est connu pour la clarté de ses positions et le courage de ses opinions. Nous attendons donc vos impressions sous l'angle de lecture de l'opposition.

Monsieur Aurélien Agbénonci est fonctionnaire international et a longtemps servi dans le Système des Nations Unies. Il fut récemment Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Coordonnateur du Système des Nations Unies au Mali. Merci Monsieur, d'enrichir le débat d'une perspective comparative.

Monsieur Orden Alladatin est expert électoral et consultant indépendant. Il a porté avec certains acteurs de la société civile le flambeau du combat pour l'avènement de la LEPI. Il a récemment assuré la Présidence du réseau WANEP. Votre opinion actuelle nous intéresse fortement.

Mesdames et Messieurs,

L'espoir de la Fondation est de pouvoir toucher les questions de fond sans encourir le risque de dévier de la trajectoire principale ou de nous engloutir dans la marre des préjugés et des clivages futiles. L'écoute et l'échange mutuel, l'ouverture d'esprit et la recherche de points de convergence nous guident dans la discussion.

Notre guide principal est **Monsieur Georges Amlon**, le modérateur de cette soirée. Il est journaliste à la Radio Nationale et consultant en médias et communication. Merci Monsieur Amlon de nous aider avec votre expérience.

Monsieur le modérateur,
Avant de vous laisser la parole, je voudrais respectueusement demander à l'audience de bien vouloir saluer le plateau par des applaudissements nourris.

Je vous remercie pour votre attention !

Constantin Grund
Représentant Résident

INTRODUCTION

En vue de rendre les élections plus crédibles, le Bénin a opté pour une Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) au moyen de la loi N°2009-10 du 13 mai 2009 portant Recensement Electoral National Approfondi (RENA/LEPI). Cette liste, objet de passions au regard de sa fonction, n'a été réalisée en définitive qu'en 2010, dans un contexte de graves contestations d'une partie de la classe politique qui réprouvait la structure, les méthodes, les mécanismes employés pour sa réalisation mais également et surtout son caractère non inclusif. Néanmoins, malgré ces insuffisances et infirmités, elle fut utilisée la première fois à l'occasion de l'élection présidentielle et des législatives de 2011. Cette circonstance est due au fait que la Cour constitutionnelle avait, par décision DCC 10-049, imposée la LEPI comme l'unique outil devant gouverner la tenue des consultations électorales en République du Bénin.

Depuis, la polémique peine à s'estomper. Si l'ensemble de la classe politique s'accorde sur la nécessité de l'apurement, de la correction et de l'actualisation de la LEPI dans son état actuel, les positions divergent cependant sur les points à améliorer. Alors que les élections communales et locales sont ajournées sine die, le processus de correction n'avance

pas à un rythme rassurant. Parallèlement, le calendrier électoral impose dans un proche avenir d'importantes consultations électorales, notamment les législatives (2015) et la présidentielle (2016).

Dans un tel contexte où les positions se cristallisent alors que le processus de correction de la LEPI semble battre de l'aile et où les échéances électorales futures s'annoncent dans une absence dommageable de vrai dialogue et de débats contradictoires, la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) a organisé à son siège à Cotonou, sa troisième « soirée politique » sur le sujet : « **Regards croisés des acteurs politiques et de la société civile sur la LEPI** ».

Le présent rapport est la synthèse de la mosaïque d'opinions exprimées au cours de ce rendez-vous d'explication et de confrontation d'idées et d'arguments. Il expose donc une vue d'ensemble des débats menés, mettant en évidence les principales positions en présence, les différents axes de réflexion et les issues possibles à ce qui ressemble fort bien à une impasse. C'est pour cette raison que le rapport est structuré suivant le canevas adopté par le modérateur, les positions défendues par les panélistes des deux camps ainsi que les différentes interventions et les questions du public. Le rapport présente d'abord le contenu du concept « soirée politique » dont la FES a l'initiative (1). Il explique ensuite l'organisation de la

soirée et du débat (2), décrit le déroulement de la soirée à travers ses temps forts (3), dégage les grandes articulations des échanges, les différentes interventions et la prise de parole du public présent (4). Il expose enfin quelques éléments d'analyse sur l'ensemble du débat (5).

1. LE CONCEPT DE LA « SOIREE POLITIQUE »

Dans une démocratie mise au service du progrès social et du bien-être des citoyens, le dialogue et la concertation restent d'importants outils de gouvernance. Le déficit d'espace structuré d'explication, d'échange et de débats publics sur les grandes préoccupations de la communauté nationale et de partage des points de vue entre la classe politique (toutes tendances confondues), les décideurs à divers niveaux, les acteurs non étatiques et les partenaires au développement, conduit souvent à des frictions qui ébranlent le consensus, la cohésion sociale, l'édifice démocratique et desservent la mise en œuvre sereine des politiques de développement du pays.

Au moyen du concept « soirée politique », la FES se propose d'attirer l'attention de l'ensemble des acteurs d'un secteur déterminé sur les questions et enjeux de gouvernance autour desquels un minimum de consensus est indispensable. Si elle ne remplace pas les cadres formels de dialogue politique, elle leur apporte

néanmoins une valeur ajoutée en favorisant des échanges sur des questions politiques et de développement, ceci dans une ambiance conviviale. La soirée consiste à regrouper des experts avertis et des acteurs provenant des sphères sociale, économique et politique de différentes obédiences autour d'un sujet d'actualité politique, souvent à polémique. Pour ce faire, la FES veille - autant que faire se peut - à la représentation équilibrée des participants. Le but visé étant de susciter la formulation de perspectives claires, susceptibles de soutenir des réformes cohérentes. Ces formulations seraient mises à la disposition des décideurs politiques.

Sur le plan méthodologique, la « soirée politique » est conçue sous forme de panel de discussions et offre une opportunité d'expression de points de vue, d'échanges et d'analyses de l'enjeu social, économique ou politique en question. Sa modération est assurée par un expert reconnu pour sa maîtrise du sujet ainsi que pour son objectivité dans la gestion des débats.

Soirée politique sur la LEPI: pour quels objectifs ?

Le principal objectif de cette édition fut d'offrir un cadre d'échange informel entre des acteurs intéressés, concernés ou préoccupés par les réflexions et actions relatives à la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI). Spécifiquement il s'est agi de:

- Fixer les citoyens, les acteurs de la société civile, les leaders d'opinion, les acteurs politiques et l'opinion publique en général sur l'état actuel de la LEPI;
- Susciter le dialogue politique informel entre des acteurs clés pour clarifier le débat actuel sur la correction de la Liste Electorale Permanente Informatisée (LEPI) - qu'il s'agisse de décideurs politiques, d'organisations de la société civile, de professionnels des médias et d'experts engagés sur les questions de gouvernance politique au Bénin;
- Dégager des pistes claires susceptibles d'assurer une adhésion populaire autour de la LEPI.

Soirée politique sur la LEPI: les points d'ancrage

La soirée politique ambitionne de baliser le chemin à travers quelques préoccupations majeures, en l'occurrence :

- i. Les fondements, la pertinence et le contexte de gestation de la LEPI ;
- ii. Le processus d'élaboration de la LEPI et les difficultés rencontrées ;
- iii. Le bilan critique de la mise en œuvre de la LEPI au cours des élections (présidentielle et législatives) de 2011 ;

- iv. La source des contestations récurrentes de la LEPI et l'argumentaire qui sous-tend ces contestations ;
- v. La démarche à adopter pour une correction inclusive, non partisane et exhaustive de la LEPI pour la tenue d'élections libres, pacifiques et transparentes.

2. L'ORGANISATION DU DEBAT

Pour donner du relief au débat et lui assurer le caractère politique souhaité, la FES a retenu que les échanges s'effectuent d'abord entre des acteurs qui revendiquent une position officielle et claire sur le sujet. Ce sont des personnalités représentatives qui occupent une certaine position dans la sphère publique. Sous la coordination de Monsieur Georges AMLON, journaliste à la Radio Nationale, consultant en médias et communication puis modérateur pour la circonstance, les principaux panélistes de la « soirée politique » s'étaient installés; il s'agit en l'occurrence de :

L'Honorable Sacca LAFIA : député à l'Assemblée Nationale, membre de la mouvance présidentielle, ancien Ministre de l'énergie et actuellement Président du Conseil d'Orientation et de Supervision de la LEPI (COS-LEPI) ;

L'Honorable Léon Basile AHOSSI : député à l'Assemblée Nationale, membre de l'Union fait la Nation (opposition) et membre du COS-LEPI ;

Monsieur Aurélien AGBENONCI : fonctionnaire international du Système des Nations Unies, récemment Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement et Coordonnateur du Système des Nations Unies au Mali ;

Monsieur Orden ALLADATIN : expert électoral et consultant indépendant, ancien Président du réseau West Africa Network for Peacebuilding (WANEP), il a incarné avec certains acteurs de la société civile le combat pour l'avènement de la LEPI ;

Si les deux premiers panélistes, membres de différents camps politiques au COS-LEPI, ont été retenus pour partager avec l'auditoire les développements récents de l'outil querellé, le troisième, au regard de son expérience internationale, a été choisi pour enrichir le débat d'une perspective comparative. Quant au quatrième panéliste, il a été identifié pour apporter un son de cloche technique susceptible d'équilibrer le discours officiel.

Ces intervenants avaient en face un auditoire varié et diversifié composé de politologues, de juristes, d'acteurs

politiques de différentes chapelles, d'organisations et animateurs de la société civile, de syndicalistes, journalistes, experts engagés sur les questions de gouvernance politique, citoyens intéressés et préoccupés par la question de la LEPI, membres du corps diplomatique et d'institutions internationales accréditées en République du Bénin. Dans cette assemblée, on a pu distinguer, entre autres, des personnalités telles que l'Honorable Emmanuel GOLOU, Président du Parti Social Démocrate (PSD), Monsieur Kamarou FASSASSI, Président du PRD/NG, Monsieur Robert Antoine DETCHENOU, Président du Front citoyen pour la sauvegarde des acquis démocratiques, des délégations des partis la Renaissance du Bénin (RB), du Parti du Renouveau Démocratique (PRD), de l'Union fait la Nation (UN), les Secrétaires Généraux des centrales syndicales, Monsieur Moïse MENSAH, Haut commissaire à la gouvernance concertée, le révérend père Alphonse QUENUM (paix à son âme), recteur émérite de l'Université catholique de l'Afrique de l'Ouest, des fonctionnaires du Système des Nations Unies, de jeunes étudiants et autres curieux.

En définitive, outre les quatre principaux panélistes, environ trois cent cinquante (350) participants étaient présents dans une salle de conférence devenue trop petite pour accueillir ce grand monde. La FES a également considéré qu'il ne devrait pas s'agir d'un

débat en présence d'un public attentif, passif et docile. C'est donc à juste titre qu'il a été prévu un créneau au profit des différents acteurs présents pour intervenir directement dans le débat tant en posant des questions aux principaux protagonistes qu'en apportant leurs propres contributions au sujet en discussion.

3. DEROULEMENT DU DEBAT

La soirée a été lancée par l'allocution de M. Constantin GRUND, Représentant Résident de la FES au Bénin. Dans son intervention devant une salle comble, M. GRUND, après avoir rappelé l'objectif visé par la FES à travers cette initiative, a notamment campé le décor des positions en présence : *« Au lieu de consacrer le consensus entre les camps politiques, la LEPI polarise les attentions et semble diviser globalement les acteurs en trois catégories :*

- *ceux qui affirment que la LEPI n'existe nulle part et qui la considèrent comme une fiction ou même un fantôme ;*
- *ceux qui considèrent que la LEPI est bien opérationnelle et en vantent les mérites ; et*
- *enfin ceux qui estiment qu'il existe certes une base de données mais qui doit faire l'objet d'actualisation et de correction.*

De mon interprétation personnelle, l'absence durable de consensus sur ce sujet important ne porte pas seulement atteinte à la vie politique nationale, mais est également un indicateur d'un manque de confiance vis-à-vis des institutions compétentes.». Il a souhaité un débat apaisé et constructif, avant d'inviter le modérateur du jour à assurer la gestion des débats.

4. LE DEBAT

Dans son introduction, le modérateur Monsieur Georges AMLON a fait remarquer que « *la LEPI est l'histoire de la solution devenue un problème* ». Le défi à relever consiste, selon lui, à transformer ce problème complexe en une nouvelle et vraie solution. Et pour conduire ces échanges, dont l'une des vertus est d'explorer les moyens de sortir de l'impasse, il préconise une démarche en trois temps :

- D'abord ; quelle devrait être la solution ? A quoi en principe devrait ressembler la LEPI utilisée au cours des élections de 2011 ?
- Ensuite ; quelle LEPI avons-nous ? (Etat des lieux de la mise en œuvre de la LEPI, forces et infirmités)
- Enfin ; comment s'en sortir ? (les perspectives et notamment la démarche à adopter pour une

correction inclusive, non partisane et exhaustive de la LEPI en vue de la tenue rapide d'élections justes, libres, transparentes et pacifiques)

4.1 Une solution devenue un problème

M. Orden ALLADATIN, dans son premier tour de parole, a fait l'historique de la LEPI en rappelant le combat opiniâtre de la société civile pour l'avènement de cet outil. Les avantages qui ont motivés les acteurs politiques à opérer le choix de la LEPI étaient multiples : *« alors que le Burkina Faso, pays plus vaste que le Bénin, organisait ses élections pour trois (3) milliards de Franc CFA, le Bénin, pour le même exercice déboursait dix (10) milliards de Franc CFA. Il fallait réduire les coûts de nos élections, moderniser notre système électoral, réduire les fraudes, atténuer les risques de conflits postélectorales au moyen d'un outil technique performant, à usage multiple (raffermir l'état civil, faciliter les enquêtes policières, géo-référencer les infrastructures...). Mais au bout de la manœuvre, le système s'est-il amélioré ? Non. Je crois qu'il est pire. En témoigne toute la pagaille observée lors des élections de 2011 ».*

Le Président du COS-LEPI, l'Honorable Sacca LAFIA, défendant les positions du gouvernement a tenu d'abord à montrer du doigt les attermoissements qui ont freiné la réalisation d'un outil dont l'idée remonte à l'an 2000 et dont la concrétisation ou la mise en place n'est

intervenu qu'en 2010. *« Pourquoi tout ce temps ? C'est que la LEPI dès l'origine était malade de son caractère électoral. Elle ne devrait en principe faire l'objet d'aucune polémique mais son objet (les élections), la prédestinait à ce sort. Il faut dire que si certaines critiques sont justifiées, je ne peux accepter qu'on dise que la LEPI est mauvaise. Ces critiques portent sur des aspects mineurs »*, estime-t-il.

L'Honorable Léon Basile AHOSSI, membre de l'alliance politique l'Union fait la Nation (UN), dont la position sur le sujet est sans équivoque, a justifié les cafouillages actuels par la politisation à outrance d'un outil dont la réalisation n'aurait jamais dû être confiée aux politiques. L'Honorable AHOSSI a estimé qu'*« au lieu d'en faire un outil de développement, la LEPI s'est révélée très tôt un outil exclusivement politique. Les trébuchements qui en ont résulté nous ont conduits à l'opération de correction en cours. Il faut le dire sans ambages, la LEPI est totalement passée à côté de ce qu'elle aurait dû être »*.

M. Aurélien AGBENONCI, tout en remerciant la FES pour l'initiative d'un tel débat, a dans une perspective comparative intéressante mis en parallèle la situation malienne avec celle du Bénin. *« Quand on observe les élections organisées au Mali, sans contestation, dans un pays divisé en situation de conflit grâce à la LEPI, je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi au Bénin une suspicion générale enveloppe le*

processus de réalisation de cet outil de modernité. Faisons attention pour éviter que la LEPI devienne finalement un instrument de fragilisation de notre système démocratique. Notre pays devrait s'atteler à réussir des exercices ordinaires. On en est à se demander si une malédiction ne frappe pas le pays. Comment comprendre que le Bénin échoue là où réussit le Mali ? », s'était interrogé amer, celui qui, dans de nombreux pays d'Afrique, a été témoin oculaire et accompagnateur du sérieux dont on entoure ce genre de priorité.

4.2 L'Etat des lieux

Le député Léon Basile AHOSSI a tenu à repréciser les griefs levés par son regroupement politique contre la LEPI. « *Certains estiment que la LEPI n'existe pas. Mon opinion n'est pas loin* », a-t-il soutenu. Il est revenu sur les dysfonctionnements enregistrés tout le long du processus de confection de cet outil et qui ont négativement impacté la qualité de la base de données obtenue. Il a expliqué notamment que la Commission Politique de Supervision de la LEPI (CPS-LEPI), structure politique mise en place pour superviser les opérations, était déséquilibrée dans sa composition (quatre représentants de l'opposition contre sept pour la mouvance présidentielle) et que la cartographie censitaire, étape essentielle de la réalisation de la LEPI, a été bâclée. La carte établie a projeté des habitations en

pleine mer. Le recensement porte à porte a été escamoté. Même le nombre d'inscrits n'était pas connu avant les scrutins de 2011. Moins encore le nombre de bureaux de vote. *« Aujourd'hui, il y a une liste. Est-ce la LEPI ? Rien n'est moins sûr. »*

M. Orden ALLADATIN lui a préféré aller chercher dans le rapport de faisabilité de la LEPI les explications aux maux dont souffre actuellement cet outil. *« Ce rapport met en évidence deux éléments importants : d'abord les Béninois ne se font pas confiance. Ensuite, l'état civil est défaillant. Les experts ont suggéré la cartographie censitaire pour surmonter ces faiblesses. Etape pourtant consciemment bâclée. Les experts avaient recommandé également de ne jamais réaliser la LEPI en période de pluie ou en période électorale. C'est pourtant ce qui fut fait alors qu'il y avait inondation dans la vallée de l'Ouémé. »* Il ajoute que la société civile avait écrit aux Nations Unies pour solliciter une pause d'un mois, mais en vain. Le Président de la République avait estimé qu'on pouvait juxtaposer les phases. *« La suite, on la connaît : le Centre National de Traitement (CNT) en entrant les données dans les kits a forcé les verrous de sécurité. C'est alors que nous avons obtenu une liste bâtarde. Le jour du scrutin, c'était des bureaux de vote sans liste électorale et des électeurs sans bureau de vote, des électeurs parachutés à des dizaines de kilomètres de leurs lieux de résidence. »*

Le Président du COS-LEPI, l'Honorable Sacca LAFIA, qui sans surprise a adopté la posture de défenseur de la LEPI, n'est pas de cet avis. Il explique que les coordonnées des centres de vote au niveau des communes, des arrondissements et des villages ont été récemment corrigées avec l'assistance des Centres Régionaux pour le Développement Rural (CARDER). En ce qui concerne la liste électorale traitée de « fiction » et jusque là invisible car non affichée, ainsi que le prescrit la loi, il exhibe une liasse de feuillets imprimés en expliquant : *« j'ai ici la liste et le nombre d'électeurs par village et par commune. Est-elle vraie ou fausse ? Je ne peux vous le dire. Mais je fais observer que les Béninois sont très exigeants et même perfectionnistes. Seulement, on doit souffrir de se tromper pour la première fois qu'on fait un exercice »*. A la question de connaître son appréciation sur la qualité de la LEPI, il avance: *« je suis relativement satisfait ; relativement parce qu'il y a quelque chose qu'on corrige aujourd'hui. Je suis satisfait car les lois de la République ont exigé qu'on vote avec la LEPI. Quand on dit que la LEPI n'existe pas, cela me fait sourire. On ne pouvait pas mettre la liste sur Internet compte tenu des exigences de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) qui s'y était opposée pour protéger les données à caractère personnel »*. Pour lui, la LEPI existe bel et bien sous la forme d'une base de données qui peut s'actualiser par âge, par sexe, par commune et par arrondissement, une

base de données qui permettrait toutes sortes d'opérations.

M. Aurélien AGBENONCI est resté accroché à sa ligne de départ : exposer sur la base de ses expériences multiples dans des contextes variés, les standards en matière de confection de liste électorale. La LEPI devrait être « *un outil sérieux, transparent, élaboré de manière rigoureuse, de façon concertée afin de permettre l'identification des citoyens et de rendre disponible une base de données fiables. Il fallait faire en sorte que la carte d'électeur devienne la carte d'identité. Hélas ! Le Bénin de 2014 n'est pas aussi solide que la Côte d'Ivoire de 1997. Je crois qu'il faut sortir les politiciens de cette affaire et confier la LEPI à un organe non partisan. On tourne en rond. Et nous sommes en train d'entrer dans ce que j'appelle l'adaptabilité du crapaud. Nous jouons avec des choses sérieuses et je crois qu'il est temps de trouver une voie pour converger* » a-t-il dit sous des applaudissements nourris de la salle.

4.3 La correction ou comment s'en sortir ?

Sur la question de la correction de l'outil disputé, les intervenants, là encore ont développé des arguments divers et contradictoires.

Pour le député Basile AHOSSI, les choses avaient été fondamentalement mal faites. « *Quand on ne sait pas faire, on peut tout au moins tricher ceux qui font*

bien. Les maliens étaient venus s'inspirer de l'expérience béninoise. Mais je crois que c'est le Bénin qui devrait plutôt aller à leur école quand on sait que chez eux les électeurs n'ont pas été inscrits sur la base du témoignage ». Or, s'étonne-t-il, la loi interdit de fouiller dans la poubelle des témoignages. Par conséquent, la correction ressemblerait à une petite toilette superficielle. « Pourtant, les experts de la francophonie avaient estimé à 2.200 000 le nombre d'inscrits sans pièce entrés dans la base sur témoignage. Dans le même temps, l'article 51 de la loi 2012-43 de décembre 2012 relative à l'apurement, la correction et la mise à jour de la LEPI stipule que la correction approfondie ne peut intervenir avant le 31 décembre 2017. Alors, que veut-on corriger ? », s'est-il interrogé avant d'évoquer les blocages liés au financement des opérations de correction confiées au COS-LEPI.

Face au blocage induit par la loi qui empêche l'épuration de la liste électorale avant 2017, M. Orden ALLADATIN, ne pouvait contenir son irritation encore moins cacher son dépit : *« Nous sommes en colère ! Quand on a fait une si mauvaise liste et qu'en abusant de la patience des Béninois, on pousse l'effronterie au point de renvoyer l'audit jusqu'au 31 décembre 2017, on ne peut qu'être en colère. C'est un coup d'Etat. Comment veut-on corriger sans auditer ? Les 2.200 000 inscrits sur témoignage devraient se présenter dans des audiences foraines pour*

l'authentification éventuelle de leur citoyenneté béninoise. Ce qui jusqu'aujourd'hui n'est pas fait ». De son point de vue, cette loi est caduque. Etant entendu que les élections de 2013 avaient été reportées, il fallait opter pour une correction de fond. « Aujourd'hui, nous sommes pris au piège. Il vaut mieux une mauvaise liste consensuelle qu'une liste non inclusive à coût de milliards ». Et c'est pourquoi il prévient que « si la liste reste en l'état pour 2016, nous allons droit dans le mur ». Relativement à la proposition du retrait des acteurs politiques de l'organe de correction de la LEPI proposée par M. AGBENONCI, le Président du COS-LEPI a voulu rassurer : « la loi l'a prévu ». « Que corrigez-vous finalement? » a voulu savoir le modérateur. « Ce que nous corrigeons dans la liste, c'est ce qui a été constaté le jour du scrutin. La LEPI a été réalisée dans une petite confusion. Le parlement a pris une loi relative aux unités administratives et une seconde loi portant création des centres de vote. On en retient des améliorations notables. Désormais, un centre de vote ne peut comporter plus de dix (10) bureaux de vote ».

La correction peut-elle donner satisfaction ? La réponse du député de l'Union fait la Nation (UN) est sans équivoque : *« ce travail ne nous donnera pas les résultats précis, fiables et propres escomptés. On s'emploie à mettre le dispositif en place lentement sans savoir là où nous allons. Non seulement le gouvernement, il ne s'empresse pas, mais il crée des*

blocages supplémentaires. En dix mois, seulement une étape sur trois est en cours. Au COS-LEPI, personne ne peut vous dire quand nous pourrons rendre la liste disponible ».

« J'aurais voulu que le Président du COS-LEPI nous sorte le chronogramme à suivre jusqu'à la distribution des cartes d'électeurs ; ce qu'il n'a pu faire », se désole M. Orden ALLADATIN. Il fait observer que l'audit participatif permet juste à ceux qui n'étaient pas dans la liste initiale d'y entrer. Mais les 2.200.000 inscrits sans pièce d'état civil y resteront sans qu'on sache s'ils sont Béninois ou non, s'ils sont en âge de voter ou pas. La méthodologie annoncée n'aboutira fondamentalement à aucune correction. « Elle ne permettra pas par exemple de comprendre le pic démographique observé à Tchaourou, les chutes surprenantes de la natalité dans l'Ouémé-Plateau. Ensuite, l'Agence Nationale de Traitement des données est placée sous l'autorité du Président de la République alors que le Code électoral prévoit une Commission Electorale Nationale Autonome Permanente. Tout cela est caduc. Il s'agit d'une incongruité supplémentaire », s'énerve-t-il.

Après avoir suivi les différents développements de l'expert électoral invité dans ce panel, et sur la base de ses expériences personnelles, M. AGBENONCI n'a pu s'empêcher d'inviter les acteurs publics à faire confiance à l'expertise nationale : *« ce n'est pas possible de corriger ce qui doit l'être sans réaliser un audit. Il faut*

recourir à l'expertise technique de ceux qui maîtrisent la matière. Et je voudrais vous convier à faire très attention aux experts étrangers ». Pour le fonctionnaire des Nations Unies, compte tenu de la tension ambiante et de la suspicion générale, il faudrait donner priorité à la transparence pour préserver la paix. Cela suppose que les gouvernants rentrent dans la souffrance des gouvernés. « *Il faut consentir forcément des sacrifices* », implore-t-il. Selon lui, les députés et les décideurs doivent effectuer les pressions nécessaires pour faire évoluer les choses. Appelant les acteurs à la modération, surtout dans le discours politique, il estime que « *la politique ne saurait être l'art de dire tout et n'importe quoi, n'importe quand et n'importe comment. Il y a des limites* ».

Pour le député Sacca LAFIA, Président du COS-LEPI et défenseur de la LEPI, son institution ne peut rien contre les inscriptions frauduleuses. « *Ce sont les citoyens eux-mêmes qui assureront le contrôle, en vérifiant les listes affichées et en dénonçant les fraudes* ». Profitant de son tour de parole, il a voulu répondre aux allégations et interrogations des autres panélistes. L'Agence Nationale de Traitement des données est placée sous l'autorité du Chef de l'Etat pour des raisons budgétaires car n'étant pas une institution constitutionnelle, soutient-il, sous la désapprobation d'une assistance manifestement désemparée. Déterminé à donner une réponse à chacun des

intervenants qui l'ont précédé, il a tenté de rassurer : *« autant qu'on a eu besoin d'argent, le gouvernement nous en a mis à disposition. Mais nous sommes coincés dans la camisole des procédures des marchés publics. Toutes ces procédures constituent des facteurs de ralentissement. Mais nous essayons de faire de notre mieux ».*

4.4 Des interventions teintées d'indignation d'un public en colère

De très nombreuses interventions faites d'avis marqués, de positions tranchées, de contributions éclairées sur le sujet en débat mais aussi d'interrogations ont été enregistrées. Acteurs politiques, députés, anciens ministres, syndicalistes, représentants d'organisations de la société civile, journalistes, citoyens, à tour de rôle, ont pris la parole pour s'adresser directement et parfois nommément aux quatre panélistes :

M. Amissétou AFFO DJOBO, ancien député et partisan affiché du potentiel candidat à l'élection présidentielle M. Abdoulaye Bio Tchané, avec l'énergie qu'on lui connaît, a attaqué le COS-LEPI sans distinction : *« Messieurs, vous devez être d'accord que vous nous roulez dans la farine. Ce qui se passe là ne peut jamais nous conduire à ce que nous espérons. On ne peut pas continuer à dilapider nos ressources sous prétexte qu'on*

veut corriger ce qui n'existe pas. Arrêtez ça pendant qu'il est encore temps ».

M. Fidèle QUENUM de la Convention patriotique des forces de gauche, propose qu' *« on doit arrêter et recommencer. Ce n'est pas une affaire de quarante (40) milliards de Franc CFA. Cette LEPI là ne correspond pas à la fonction qui lui était destinée. On ne corrige pas une chose qui n'existe nulle part ».*

M. Abel GBETOENOMON, consultant, intervient sur le même ton que ses prédécesseurs : *« le Président du COS-LEPI doit reconnaître et avouer que dans cette mésaventure de la LEPI, on gruge le contribuable. Une correction qui ne permet pas de parfaire le 'dédoublonnage' et d'extirper les étrangers de la liste est grotesque, c'est une arnaque. Et le moment est venu pour la Cour constitutionnelle de reconnaître qu'elle s'est trompée et nous a conduits dans l'impasse ».*

M. Clotaire OLIHIDE, expert électoral, reste dans le même registre pour faire un constat : *« les Béninois font confiance aux hommes politiques. Mais ces derniers passent leur temps à leur mentir et à les dribbler. Le vrai problème de la LEPI réside dans le règlement de la question des 2.200 000 inscrits sur témoignage. Tant qu'on n'aura pas corrigé ça, qu'on ne se leurre pas, on n'aura rien fait ».* Pour sortir de cet engrenage, il

suggère que le processus soit mis entre parenthèses afin d'élaborer une liste ad hoc, consensuelle et inclusive. En outre, il souhaite que la Cour constitutionnelle, qui par sa décision bloque toute solution de sortie de crise, fasse preuve d'humilité et montre plus de flexibilité.

M. Zacharie TODAN, membre de l'Union fait la Nation, ajoute que *« la LEPI est le genre de bêtise propres aux pays corrompus et mal gouvernés. La coopération internationale a financé à concurrence de plusieurs dizaines de milliards la réalisation d'une pareille monstruosité alors que cet argent aurait pu servir à élaborer l'état civil dont on pouvait facilement extraire le fichier électoral. Ce qui est fait est fondamentalement mauvais et il faut le reconnaître simplement et sortir de là »*.

M. Dieudonné LOKOSSOU, Secrétaire Général de la Centrale des Syndicats Autonomes du Bénin, emprunte quasiment le même chemin : *« depuis 1960 avec la liste manuelle, il n'y a jamais eu de victoire de quelqu'un au premier tour ; on n'a jamais eu de KO. Il a fallu la LEPI pour que les gens réalisent un pareil exploit. C'est un instrument de tricherie. Cette LEPI là est une fiction, une honte. Rangez ça ! »*

L'exaspération exprimée à travers ces interventions est montée en intensité lorsque **M. Gaston AZOUA**, ancien

secrétaire général de la Centrale des Syndicats des Travailleurs du Bénin (CSTB), a obtenu la parole : « *cette LEPI est honteuse et abominable. C'est une forme de coup d'Etat car son seul mérite, c'est d'avoir autorisé la victoire au premier tour de quelqu'un qui l'a fait fabriquer pour tricher. C'est une honte ! On a le sentiment de ne plus être Béninois. Classez votre LEPI à problèmes Messieurs et revenons à la liste manuelle !* »

L'Honorable Augustin AHANVOEBLA, député Parti du Renouveau Démocratique (PRD) à l'Assemblée Nationale et Vice-président du COS-LEPI, estime que « *ce qui s'est fait dans le fichier électoral et la LEPI en 2011 est simplement abominable. Inscriptions sur témoignage, inscriptions frauduleuses de mineurs, d'étrangers, centres de vote fictifs... c'étaient 2.200 000 inscrits sans pièce sur 3.900 000 électeurs. Tout cela, soyons clairs, c'est la faute des techniciens de la MIRENA. Aujourd'hui, je crois que sans passion, il faut confier le travail à des non partisans afin d'avancer. Mais dans tous les cas, si avant juin 2014, nous ne disposons pas d'une liste inclusive, fiable et consensuelle, le peuple prendra ses responsabilités. De toute façon, dès lundi prochain, le Parti du Renouveau Démocratique, dont je suis membre, dépose une proposition de loi à l'Assemblée Nationale pour contraindre le gouvernement à organiser les élections communales avec ou sans la LEPI* ».

M. Michel MAGNIDET, fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur à la retraite, n'avait pas un avis contraire : *« le travail du COS-LEPI est à reprendre même s'ils arrivaient à l'achever. On ne peut pas confier aux hommes politiques en course au pouvoir, l'élaboration d'un instrument destiné à les départager. Je suis intimement convaincu que le COS-LEPI ne peut rien corriger surtout qu'il y a une loi qui sert de rempart à toute correction en profondeur. La situation me fonde à dire ici que la LEPI n'existe pas. C'est pourquoi je demande au Parlement, au nom du peuple, de dessaisir les politiques pour confier ce travail aux techniciens compétents ».*

M. Joël GODONOU, responsable du parti la Renaissance du Bénin (RB), au regard de la tournure des interventions, tire une conclusion anticipée : *« si tout le monde reconnaît, comme je le vois, que cette LEPI est mauvaise, c'est que nous sommes en phase, il faut la ranger ».*

M. Claude DJANKAKI, Administrateur civil ayant, entre autre, servi au Ministère de l'Intérieur et à l'Assemblée Nationale, renchérit les demandes pressantes de ses prédécesseurs en ironisant : *« la LEPI, en l'état, doit être définie comme la Liste des Erreurs Permanentes Informatisées. Je crois que nous devons à tout prix exiger le décrochage de cette LEPI de l'organisation des élections communales et locales. Au Sénégal, les gens se*

sont fixés dans la loi, une période transitoire de six (6) mois. Ce qui a permis de hâter les travaux et d'organiser rapidement les élections ».

Avec une satisfaction doublée de fierté qu'il peinait à dissimuler, **M. Robert Antoine DETCHENOU**, Président du Front Citoyen pour la sauvegarde des acquis démocratiques, a rappelé que : *« le Front citoyen a publié un document intitulé 'Alternative à la LEPI'. Nous étions les premiers à prévenir les Béninois qu'on ne peut pas corriger la LEPI puisqu'elle n'existe pas. Le Front est absolument hostile à toute correction d'une LEPI qui contient des velléités de tricherie ; c'est pourquoi, nous proposons alors une alternative légale fondée sur l'article 6 de la Constitution ».*

M. Guy-Constant EHOUMI, journaliste à La Presse du Jour, estime que *« ce que j'ai écouté me conforte dans la conviction que je me suis forgé que la LEPI est un mensonge et qu'elle n'existe pas. Je voudrais proposer qu'on retourne à la base en auditant ce travail de fond en comble, en nous renseignant sur son degré de fiabilité. Je demande qu'on affiche cette fameuse LEPI si je mens ».*

M. Guy DOSSOU-YOVO, journaliste à La Croix du Bénin, sorti de ses illusions et manifestement désappointé par tout ce qu'il a entendu, déclare visiblement amer *« je*

repars de ce débat complètement confus. On a reconnu qu'il s'agit juste d'une petite toilette pour la LEPI. Ne peut-on pas reconnaître qu'on s'est trompé et décider courageusement de tout reprendre ? Non ! Au lieu de cela, les discours des membres du COS-LEPI que nous avons entendus ici sont révoltants. Vous abusez de notre confiance. Mais je vous remercie pour une chose : de nous avoir aidés à comprendre que la LEPI n'a jamais existé ».

M. Paulin DJAKPO, expert électoral de la CEDEAO, a adopté dans ses explications une démarche comparative avec le Mali où il est intervenu. Il renseigne l'auditoire que *« les maliens étaient étonnés des résultats auxquels ils étaient parvenus en contexte de conflit armé et de partition de leur territoire en deux. Ils ont enregistré plus d'électeurs en 2013 qu'en 2007. Ces maliens ont fait confiance aux techniciens et experts béninois. On veut corriger la LEPI en utilisant la méthode de l'audit participatif. Donc, les citoyens dénonceront les personnes frauduleuses qui se retrouvent sur la liste. Mais cela ne marchera pas. Que fait-on des régions du pays où on a réussi à installer le parti unique ? C'est fort de cela et de mes expériences accumulées dans au moins quatorze (14) pays sur les quinze (15) que compte la CEDEAO, que je suggère qu'on ferme la parenthèse du COS-LEPI et que les partis politiques retournent s'occuper de leurs militants en laissant la place aux techniciens ».*

M. Daniel ATAIGBA, expert syndical, ayant une profonde connaissance du sujet, est intervenu sur les infirmités de la LEPI mais aussi sur les confusions créées par la Cour constitutionnelle dans sa décision qui impose désormais la LEPI n'étant qu'un outil et non une norme. Au regard de la qualité de cette intervention et de l'éclairage qu'il apporte au débat, il nous a paru nécessaire de la reprendre in extenso : *« Il convient d'opérer une différence entre une norme et un outil de mise en œuvre de la norme. La LEPI reste un outil. La norme ici, ce sont les élections crédibles, libres, transparentes et pacifiques avec pour indicateurs :*

- *l'établissement de la qualité de citoyens béninois des électeurs, par un état civil fiable ;*
- *la localisation des citoyens ;*
- *le répertoire des bureaux de vote ;*
- *l'accès aisé des électeurs aux opérations électorales ; etc.*

Deux conclusions s'imposent face à cette différence entre la norme et l'instrument qui devrait permettre de donner à celle-ci :

1. *La LEPI, telle que réalisée en 2011, est une liste électorale corrompue tout autant qu'elle n'est pas l'image de la norme qu'elle est supposée incarner, qu'elle ne répond pas aux objectifs d'élections transparentes mais qu'elle vient plutôt dénaturer. Pour preuves :*

- i. Sur quatre (4) millions d'électeurs environ, plus de deux (2) millions ont une origine béninoise douteuse établie sur simple témoignage de chefs de villages ou de familles partisans ;*
 - ii. Le montant du coût de sa réparation, environ dix (10) milliards de Franc CFA, est énorme et montre son degré de pourrissement : l'unanimité est aujourd'hui faite sur la mauvaise qualité de l'outil qu'est la LEPI.*
- 2. La Cour constitutionnelle n'est pas fondée pour imposer un instrument de nature susceptible de changement du fait de l'évolution de la technologie et donc de sa détérioration, c'est-à-dire qu'il peut être altéré et gâté. La Cour ne peut que défendre des normes conformes à la Constitution.*

De plus, les perspectives de correction telles que préconisées par le COS-LEPI ne sont pas rassurantes. Elles aboutiront assurément à une correction bureautique plutôt qu'informatique, en ce sens :

- qu'elles ne peuvent changer la base de données (instrument informatique) qui est erronée : le redressement de la cartographie censitaire par les CARDER, n'aboutira pas à une bonne*

localisation, ni des centres ou bureaux de vote et encore moins des sites des citoyens

- *que l'enregistrement des non inscrits de 2011 va encore augmenter le nombre des citoyens « douteux », sans état civil. Ici encore la base de données ne connaîtra aucun changement informatique (relative à sa nature actuelle), mais plutôt arithmétique, donc bureautique visant des techniques informatiques simples relatives à des tâches administratives de saisie et de secrétariat.*

En conclusion, il faut dire, *tenant compte du fait que toutes les échéances électorales sont importantes, celles locales témoignant de la vitalité de la démocratie à la base, et compte tenu de l'état actuel de la LEPI et des perspectives étiquées de sa correction, seule une concertation des acteurs politiques (partis politiques, Organisations de la Société Civile, syndicats, institutions étatiques) peut amener à déterminer les modalités et outils pertinents à mettre en place pour garantir dans l'avenir ».*

4.5 La LEPI : des perspectives incertaines ?

Après cette intervention structurée qui avait pris l'allure d'une communication, les panélistes ont été appelés à un dernier tour de parole pour donner des réponses aux dernières questions du public et conclure la séance.

Le Président du COS-LEPI, l'**Honorable Sacca LAFIA**, quelque peu outré par les dénégations obstinées et unanimes des intervenants du public relativement à l'existence de la LEPI, a invité « *les citoyens de bonne foi à venir voir de leurs yeux la base de données qu'ils pourraient même faire interroger pour se situer* ». En ce qui concerne les quelques 2000.000 d'inscrits aux origines béninoises douteuses, il a expliqué qu'il ne s'agit nullement d'électeurs mais plutôt de citoyens de moins de 10 ans. Mais il faudra retenir qu'on ne pourra pas revenir en arrière pour organiser des élections avec la liste manuelle.

Le **député Léon Basile AHOSSI** en a appelé à la clairvoyance et au sens de l'écoute des gouvernants : « *que ceux qui sont au pouvoir prennent la peine d'écouter les autres. Tout ce qui a été dit dans cette salle ne doit pas être balayé du revers de la main. J'invite les dirigeants à écouter les autres et non de bondir. Je souhaite qu'on marque une pause afin d'écouter tout le monde à la faveur d'assises nationales où toutes les opinions se retrouveront autour d'une table car le pays plonge le bec dans l'eau* ».

M. Orden ALLADATIN est resté collé aux développements antérieurs qu'il avait effectués pour observer que « *dans tout ce qui nous arrive, la Cour constitutionnelle a une grande responsabilité. Elle*

ignorait totalement ce qu'était la LEPI, autrement, elle n'aurait jamais dû rendre une telle décision. Aujourd'hui, une liste existe, si on considère la base de données. Mais elle n'est pas la LEPI. Et si ce n'était que pour avoir ce que nous avons en ce moment, on n'avait nullement besoin de dépenser tous ces milliards. C'est aussi le moment de regretter la trop grande et grave incursion des partenaires techniques et financiers dans le processus. On doit retenir que le processus de correction tel qu'engagé est un saut dans l'inconnu. Il faut cinq (5) milliards de Franc CFA pour la phase opérationnelle alors que le COS-LEPI n'a que deux (2) milliards. Enfin, il faut empêcher par tous les moyens les gouvernants de transformer la carte d'électeurs en carte d'identité. Ce serait le moyen le plus sûr de valider la supercherie et la tricherie ».

M. Aurélien AGBENONCI, prenant la parole en dernière position, a regretté qu'au Bénin tous les exercices ordinaires soient partisans. *« Les Béninois doivent se parler et s'écouter, privilégier le dialogue et retourner aux valeurs cardinales qui ont fondé cette République. Car ne pas organiser les élections est une atteinte grave portée aux principes démocratiques ».*

Résumé

Face à cet enchevêtrement d'arguments et de contre-arguments, on observe que les points de convergence sont rares sinon quasi inexistant. Un seul point de convergence a été noté : il est apparu que l'élaboration de la liste électorale, dont la vocation est de départager les hommes politiques en course pour la conquête du pouvoir, ne peut être confiée à ces derniers. Le risque de la façonner sur mesure étant grand. Tout le monde est donc unanime pour souhaiter que son élaboration soit confiée aux techniciens. Les points de divergence à retenir de ce débat de trois (03) heures d'horloge peuvent être synthétisés en quatre catégories :

1. les intervenants, à l'exception du Président du COS-LEPI, sont unanimes pour reconnaître que la base de données précédemment déclarée bonne pour les élections de 2011 est fondamentalement de mauvaise qualité. L'Honorable Sacca Lafia qui seul a défendu les positions du gouvernement estime que les insuffisances de la LEPI sont superficielles et mineures. Et pour lui, ces insuffisances ne justifient pas une remise en question fondamentale de la LEPI.
2. De nombreux intervenants dans le public ont estimé que la LEPI n'existe pas. Pour la plupart

des panélistes, ce qu'on appelle la LEPI n'a rien à voir avec la description qu'en fait la loi. Mais pour l'Honorable Sacca Lafia, la LEPI existe bel et bien sous la forme d'une base de données qui peut s'actualiser par âge, par sexe, par commune et par arrondissement.

3. Les intervenants n'ont pas pu s'accorder sur la pertinence de la correction de l'outil querellé. La majorité des panélistes et des intervenants de la salle a appelé à ranger cette LEPI qui « *porte de grossières vellétés de tricherie et de fraude* ».

On retiendra enfin qu'il n'y pas eu de consensus non plus sur l'urgence ou le délai raisonnable dans lequel doivent être organisées les élections communales et locales ajournées depuis un an. Le représentant du PRD a même annoncé l'introduction d'une proposition de loi aux fins d'obliger le gouvernement à organiser ces élections avec ou sans la LEPI d'ici juin 2014 au plus tard. En somme, un seul point aura obtenu l'accord des deux parties. On doit observer que dans les trois catégories de discours adoptés face à la LEPI, ceux qui affirment que la LEPI n'existe nulle part et qui la considèrent comme une fiction, étaient les plus nombreux dans cette soirée politique.

Conclusion

Les positions défendues par les intervenants, ont révélé une inquiétude doublée de colère et d'indignation. Manifestement, le chemin est encore long de la situation actuelle à la LEPI inclusive, consensuelle et fiable outil d'élections transparentes et crédibles. Pour l'essentiel, la quasi-totalité des intervenants installés dans le public a laissé transparaître une certaine suspicion, une incrédulité quant à la fiabilité de l'outil, même corrigé pour les uns et même des doutes tenaces quant à la réalité de son existence, pour les autres. La grande méfiance vis-à-vis de cette LEPI se lit dans la quasi-totalité des interventions. Un consensus léger a semblé se dégager sur la nécessité de soustraire la LEPI de l'emprise des acteurs politiques en vue de la confier aux techniciens. Il a été durement stigmatisé « l'esprit de tricherie » qui a guidé la confection de la LEPI. Cette rencontre a surtout révélé à nouveau la grande soif de débat d'un public très intéressé, à la recherche d'informations et de confrontation d'idées.

A l'évidence, cette soirée politique n'a pas démenti la réputation d'événement à un grand succès que s'est désormais revêtue cette initiative. L'objectif n'étant pas forcément que le débat conduise à un consensus, les échanges ont au moins offert aux deux camps l'opportunité de se parler, de défendre chacun ses

positions et de confronter ses arguments aux questions d'un public exigeant, pointilleux et très averti. Enfin, une fois encore, ce débat a pointé du doigt la nécessité de la contradiction comme le socle de l'expression plurielle dans tout système véritablement démocratique. Le mérite revient à la Friedrich-Ebert-Stiftung.

COUPURES DE JOURNAUX



La Nouvelle Tribune, 17.02.2014

Correction de la Lepi au Bénin : un véritable canular ourdi sur le dos du peuple

Nombreux sont les graves dysfonctionnements qui ont participé à la réalisation de la Lepi en 2011. Et qu'en est-il de sa correction? Un véritable saut dans le vide, une farce politique légalement orchestrée pour voiler la face au peuple et faire perdurer la fraude dans le temps. C'est du moins l'essentiel de ce qu'on peut retenir de la soirée politique qui s'est tenue vendredi dernier au siège de la fondation Friedrich Ebert, après un regard croisé des acteurs politiques et de la société civile sur la Liste électorale permanente informatisée (Lepi). S'il y a un point sur lequel le débat a le plus tourné ce vendredi soir, c'est bien entendu celui relatif à l'enregistrement sur la liste de près de 2.200.000 personnes, uniquement sur la base de témoignages, sans aucune pièce d'état civil, au cours de la confection de la Lepi en 2011.

Cette soirée politique a permis à une large partie de l'opinion publique de comprendre que cette grave anomalie n'est pas incluse dans la correction de la Lepi qui est actuellement en cours. Et pour cause la loi votée par les députés et qui porte sur le toilettage de la Lepi, dispose en son article 51, qu'on ne saurait procéder à un tel nettoyage avant 2017. Le député Basile Ahossi, membre du Cos-Lepi, en charge de la Correction de la Lepi, et l'un des invités du panel de la soirée politique, croit savoir que cette interdiction d'auditer la Lepi, dans son intégralité, est l'une des nombreuses incohérences que regorge la loi portant sur la correction de la Lepi. « Il y a des gens dans la base de donnée qu'on ne connaît pas. Chose qu'on aurait pu corriger, mais la loi de la correction dit qu'on ne doit pas y toucher avant 2017 », a-t-il déclaré. Selon lui, même au Mali, qui était un pays déchiré par la guerre, le témoignage n'a pas été utilisé comme critère d'identification lors de la confection de la liste électorale. Il n'arrive donc pas à comprendre qu'on puisse l'imposer au Bénin jusqu'en 2017, empêchant de ce fait de procéder à un vrai audit de la Lepi, et par conséquent à une vraie correction. « Quand on fait une mauvaise liste on doit s'asseoir pour réfléchir. On doit auditer la liste. Mais maintenant que la loi demande de ne pas auditer la Lepi avant 2017, sur quelle base la corrige-t-on alors présentement ? » A renchérit Orden Alladatin, acteur de la société civile et expert électoral, avant d'ajouter que le processus de

la correction en cours ne pourra pas permettre d'utiliser la Lepi pour les prochaines élections. Aurélien Agbénonci, lui aussi invité à ce débat, a pour sa part estimé qu'on ne peut faire une meilleure correction de la Lepi sans avoir au préalable procédé à un audit. Il a affirmé que « Nous tournons en rond et si cela continue, on risque de se retrouver là où on ne souhaite. Il faut qu'on sorte de là ». Et pour sortir de là, Aurélien Agbénonci pense qu'on doit placer la Lepi sous le contrôle d'un organe non politique ; car selon lui, avec le climat de suspicion qu'alimente le sujet sur la Lepi on doit rester le plus transparent que possible. A en croire le président du Cos-Lepi Sacca Lafia, quatrième invité du panel de la soirée, qui ne semble pas être de l'avis des autres débatteurs, ce qui est en train d'être corrigé actuellement n'est pas moins important. Il estime que ce n'est que progressivement que la liste sera nettoyée. Il a expliqué que ce qui est principalement reproché à la liste et qui mérite d'abord d'être corrigé, c'est la cartographie censitaire ; c'est le cas, entre autres, de ceux qui ne se retrouvent pas sur la liste ; mais aussi de ceux-là qui s'y retrouvent, mais sont positionnés dans des bureaux de votes situés à des kilomètres, ou inconnus.

Le vrai visage de la Lepi

La plupart des Béninois ne croient pas en l'existence d'une réelle Lepi. Dans ce cas, que corrige-t-on véritablement aujourd'hui au niveau du Cos-Lepi à

Agblangandan ? Le député Basile Ahossi a affirmé sur ce point : «je puis vous dire aujourd’hui qu’il y a une liste au niveau du Cos-lepi. Mais est-ce la Lepi ? Je ne saurais le dire. Pour ma part, je crois que la Lepi doit être une liste sécurisée avec des données biométriques et non une liste tirée des ordinateurs ». Pendant ce temps le député Sacca Lafia s’est dit relativement satisfait de la Lepi telle que confectionnée en 2011, d’autant plus que cela permet d’avoir aujourd’hui un fichier qui est en train de faire l’objet d’une correction. « On aurait voulu qu’elle soit plus meilleure », a-t-il ajouté, mais selon lui, certaines étapes de cette liste ont été faussées parce qu’il fallait aller plus vite afin que le délai constitutionnel, en vue de l’organisation des élections présidentielles de 2011, soit respecté.

En revenant sur les différentes étapes qui ont permis de confectionner la Lepi, Orden Alladatin a mis l’accent sur comment elles ont été carrément sabotées dans la précipitation. De la cartographie censitaire à l’enregistrement des données, en passant par le recensement porte à porte, il a expliqué comment le travail a été expédié, malgré des recommandations de la classe politique et de la société civile, sans tenir compte d’une certaine orthodoxie qui devait servir de norme. « Je suis surpris, quand on dit que nous avons la meilleure liste dans la sous-région. Je crois plutôt que nous avons une liste bâtarde », a estimé Orden Alladatin. Quant à Aurélien Agbénonci, il a estimé que la Lepi devrait être

un outil de modernité, un instrument de développement qui doit permettre d'identifier les citoyens. Selon lui, la Lepi doit pouvoir servir aussi bien à l'établissement d'une carte d'électeur qu'à celui d'une carte d'identité. Mais tel qu'élaborée actuellement, ce n'est pas le cas. Il a surtout évoqué la nécessité de maintenir un climat de confiance afin de couper court au flot de suspicion qui entoure le dossier de la Lepi.

Des propositions pour une meilleure Lepi

On peut noter qu'au cours de cette soirée politique sur la Lepi, les débats ont fait deux propositions essentielles pour régler dans la transparence et dans les meilleures conditions le problème de la Lepi. Il s'agira d'abord en un premier temps de ranger définitivement la liste à polémique qui n'est pas du tout fiable afin de recourir à une liste intermédiaire ou ad'hoc qui permettra d'aller dans un bref délai aux élections communales. Et ensuite, il sera nécessaire de soustraire la Lepi du contrôle des acteurs politiques au profit des organes purement techniques. Cette dernière suggestion permettra surtout d'imposer un climat de confiance autour d'une Lepi qui alimente beaucoup la suspicion entre les acteurs politiques.

Emmanuel E. CREPPY



Le Matinal, 17.02.2014

Débat sur la Liste électorale permanent informatisée : L'existence de la Lépi, objet de polémique entre la mouvance et l'opposition¹

La Friedrich Ebert Stiftung (Fes) a organisé dans ses locaux à Cotonou une soirée politique vendredi 14 février 2014 sur la Liste électorale permanent informatisée (Lépi). Invités, le député Basile Ahossi, membre de l'opposition et l'expert électoral, Orden Alladatin ont démontré l'inexistence de l'outil électoral tandis que le débateur proche de la majorité au pouvoir, l'Honorable Sacca Lafia a soutenu la thèse contraire. Selon ce dernier, le Bénin dispose de listes pouvant servir à plusieurs opérations.

¹ En vue d'assurer une meilleure lisibilité, l'article ci-dessous a été ressaisi par nos soins.

« Regards croisés des acteurs politiques et de la société civile sur la Liste électorale permanente informatisée-Lépi ». C'est le thème de la 3ème soirée politique de la Fes. Si la Lépi en tant que réforme a été présentée par tous les invités comme une initiative pouvant révolutionner le système électoral national, la liste électorale obtenue en 2011 a été, elle, par contre, fortement contestée. Le député de l'Union fait la Nation (Un) et membre du Conseil d'orientation et de supervision (Cos) de l'actualisation de la Lépi, Basile Ahoissi a, souligné qu'en faisant très tôt de la liste électorale un instrument exclusivement politique, les acteurs politiques l'ont décrédibilisée. Dans le même ordre d'idées, le fonctionnaire international Aurélien Agbénonci a exprimé le regret de constater que l'outil ne puisse aider à moderniser le système électoral. Il a aussi déploré la suspicion ayant entouré son élaboration, son utilisation et encore sa correction. « Ce qui est inquiétant, c'est que les citoyens ne croient pas en la Lépi. Dans beaucoup de milieux, les gens croient que l'instrument n'existe pas... Notre pays est malade de ses gouvernants, de sa classe politique et de ses citoyens », a-t-il indiqué. Saisissant la balle au bond, Basile Ahoissi montrera que la Lépi n'inspire pas confiance. Pour lui, la loi 2009-2010 du 13 mai 2009 portant organisation du Rena et établissement de la Lépi a prévu des étapes indispensables pour la confection de l'instrument qui n'ont pas été respectées. L'invité a soutenu que la

cartographie censitaire a été faussée. « Je sais qu'il y a une liste. Mais est-ce la Lépi? Je ne sais pas » a-t-il déclaré. A l'entendre, l'insécurité qui a de tout temps régné autour des listes élaborées jette le doute sur leur crédibilité. L'expert électoral Orden Alladatin a été, lui, catégorique sur la même question : la cartographie censitaire a été bâclée. « Fors-Lépi (une organisation de la société civile à laquelle il avait appartenu, Ndlr) avait montré que la cartographie censitaire a été une catastrophe. Et normalement on devrait retourner sur le terrain pour corriger les ratés », a-t-il fait observer.

Pas d'audit jusqu'en 2017...

Le député Basille Ahossi enforcera le clou en soulignant que le témoignage retenu comme moyen d'identification des citoyens au cours de l'élaboration de la Lépi n'est pas fiable. Et il s'est indigné de ce que la loi portant correction de la Lépi conforte la légitimité du témoignage jusqu'en 2017. Orden Alladatin renchéra les propos du député Ahossi en affirmant que 2,2 millions de personnes ont été enregistrées sur simple témoignage, selon le rapport de l'Oif ; un énorme problème selon lui. A ces difficultés, l'expert électoral a ajouté qu'alors qu'il faut nécessairement corriger la liste existante, la loi portant correction de la Lépi interdit tout audit jusqu'en 2017. Ce qui constitue une aberration et un véritable piège pour la démocratie, selon lui. A l'en croire, on ne peut corriger quelque chose sans connaître

les imperfections dont il souffre. Orden Alladatin dénoncera par ailleurs le fait que l'Agence nationale de traitement soit sous l'autorité de la Présidence de la République. Pour lui, cet état de chose n'est pas de nature à garantir la sincérité des activités (le traitement des données personnelles des citoyens) de ladite agence.

Mais le président du Cos-Lépi, Sacca Lafia a trouvé que les dysfonctionnements évoqués ne sont pas aussi criards. Pour lui, les insatisfactions notées dans la réalisation de la cartographie censitaire sont plutôt liées à la mauvaise manipulation des appareils électroniques qui sont affectés aux agents recrutés. « Il faut accepter qu'il y ait des ratés. Je suis satisfait relativement. La Lépi existe. La base de données disponible aujourd'hui permet de réaliser toutes sortes d'opération », a-t-il fait savoir.

Difficultés au COS-LEPI

Le député Basile Ahossi a également informé l'opinion du rythme du travail du Cos-Lépi. A l'en croire, 9 mois après le démarrage de ses activités, le Conseil d'orientation n'a pas encore franchi deux étapes dans le chronogramme établi. Le président Sacca Lafia, un élu proche de la majorité au pouvoir, confirmera les difficultés en affirmant que l'affichage des listes électorales prévu pour ce lundi, ne pourra être effectif. Il

a fait observer que les imprimeurs devant réaliser les listes à afficher n'ont pu tenir dans le délai à leur imparti. Au sujet des difficultés financières auxquelles est confronté le Cos-Lépi, Sacca Lafia a laissé entendre : « autant qu'on a besoin d'argent, le gouvernement met à notre disposition de l'argent ». Pour lui, les choses semblent ne pas s'accélérer au Cos-Lépi parce qu'il « a été mis dans une procédure de marchés publics ».

Listes consensuelles pour les prochaines élections

Orden Alladatin a pour finir recommandé ce vendredi que les listes disponibles et toujours querellées ne soient jamais utilisées aux fins de confectionner des cartes d'identité. Il a aussi invité l'Assemblée nationale à voter des textes pour faciliter l'établissement de listes consensuelles pouvant permettre d'aller aux élections communales, municipales et locales au plus tard en avril prochain. Le Fonctionnaire international Aurélien Agbégnonci conseillera quant à lui : « Il faut enlever la Lépi des mains des politiques et le confier à des gens neutres sinon on risque d'aller à la crise ».



La Nation, 17.02.2014

Soirée politique de la Fondation Friedrich Ebert: Regards croisés sur la correction de la LEPI

Dans le cadre de ses soirées politiques, la Fondation Friedrich Ebert a organisé vendredi dernier, un plateau de débat contradictoire sur le processus de correction de la Liste électorale permanente informatisée (LEPI). Une initiative qui a mis en exergue les arguments en faveur ou en défaveur de ce dossier qui ne cesse de nourrir de vives polémiques entre les acteurs sociopolitiques.

Quel est l'état des lieux de la mise à jour de la Liste électorale permanente informatisée (LEPI)? Y a-t-il des embûches, et si oui, de quelle nature, et comment les surmonter? Quelles sont les perspectives, notamment par rapport aux futures échéances électorales? C'est pour permettre à la population d'être éclairée sur ces différentes questions que la Fondation Friedrich Ebert a organisé une soirée politique sur le processus de correction de la LEPI.

Cette soirée politique se veut, selon le représentant résident de la Fondation Friedrich Ebert au Bénin, Constantin Grund, un cadre de dialogue et de débat qui met en exergue les arguments en faveur ou en défaveur de la LEPI. Cette LEPI qui polarise les attentions, selon lui, semble diviser globalement les acteurs en trois catégories. Il y a, à en croire Constantin Grund, ceux qui affirment que la LEPI n'existe nulle part et qui la considèrent comme une fiction ou même un fantôme, ceux qui considèrent que la LEPI est bien opérationnelle et en vantent les mérites et enfin ceux qui estiment qu'il existe certes une base de données mais qui doit faire l'objet d'actualisation et de correction. En clair, la LEPI suscite suspicions, méfiances, polémiques mais surtout des craintes au lieu de concentrer le consensus entre les camps politiques. C'est donc pour crever l'abcès que la Fondation Friedrich Ebert a décidé de mettre la préoccupation au cœur de sa troisième soirée politique.

En face-à-face, il y a le député Sacca Lafia, membre de la Mouvance présidentielle et président du Conseil d'orientation et de supervision de la LEPI (COS/LEPI) et le député Basile Ahossi, parlementaire de l'Opposition et membre du COS/LEPI.

Outre ces deux acteurs politiques, il y avait Aurélien Agbénonci, fonctionnaire international et ancien représentant résident du Programme des Nations Unies au Mali (PNUD) et coordonnateur du Système des Nations Unies au Mali et Orden Alladatin, expert électoral et consultant indépendant. La modération de la soirée a été assurée par Georges Amlon, journaliste, et consultant en médias et communication.

Passé d'arme des panélistes

Les quatre panélistes ont débattu pendant plus de trois heures. Chacun a donné son point de vue sur ce qu'il pense du processus de correction de la LEPI. Tous se sont accordés sur une chose: la LEPI est un instrument de modernité et de développement qui peut servir à plusieurs applications, en dehors de la gestion électorale. Mais faudrait-il qu'elle soit bien élaborée.

Et c'est là justement les réserves de Aurélien Agbénonci, de Basile Ahossi et d'Orden Alladatin. Ils ont tenté de démontrer que la LEPI du Bénin est mal réalisée. Les différentes étapes de l'opération notamment la cartographie censitaire, le porte-à-porte, et la phase

d'enregistrement des données biométriques ont été mal conduites, a critiqué Orden Alladatin. S'appuyant sur le rapport d'audit de la LEPI 2011 réalisé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), il dénonce l'existence de 2,2 millions de personnes sans acte de naissance et inscrites sur la base de témoignages.

A ces dysfonctionnements, l'expert électoral ajoute le manque de confiance et le climat de suspicions qui a régné entre les acteurs politiques lors de la réalisation de cette LEPI ayant servi à l'organisation de la présidentielle et des législatives de 2011. Ce qui fait dire à Basile Ahoissi que les problèmes actuels de la LEPI sont partis de l'ex-Commission politique de supervision (CPS) de 2009. Et la loi est venue encore les aggraver.

Il en veut pour preuve l'impossibilité pour le COS/LEPI de pouvoir tirer au clair les 2,2 millions de citoyens enregistrés sur témoignages. La loi relative à l'apurement, la correction et la mise à jour de la LEPI dit clairement que la liste de ces derniers reste intacte jusqu'en 2017.

«La correction de la LEPI sera faite mais elle sera à une proposition très insignifiante tant que le COS/LEPI n'est pas autorisé par la loi à clarifier la poubelle des témoignages», souligne le député de l'Opposition et membre du COS/LEPI qui salue par ailleurs la bonne

ambiance de travail qui règne au sein de cet organe contrairement à l'ex-CPS/LEPI.

Sacca Lafia se veut plus optimiste.

Selon lui, la LEPI du Bénin n'est pas si calamiteuse comme tentent de le faire démontrer ses vis-à-vis. Elle existe et est satisfaisante. Il donne rendez-vous aux sceptiques au siège du COS/LEPI à Agblangandan pour venir la découvrir. La correction actuellement en cours ne vise qu'à l'améliorer. Seulement Sacca Lafia reconnaît que cette correction traîne encore. Et ceci du fait de certaines difficultés notamment l'insuffisance des moyens financiers et la lourdeur de la procédure de passation des marchés publics, étant donné que le processus de correction est financé par le budget national. Conséquence, l'audit participatif, première étape de la procédure de correction n'a jamais démarré. Il a été maintes fois reporté.

Thibaud C. NAGNONHOU

La Nation, 17.02.2014

Des propositions de sortie de crise²

Aurélien Agbénonci a déploré que le Bénin ne puisse pas tirer leçon de l'expérience malienne qui a réalisé sa liste sur la base du Recensement administratif à vocation état civil (RAVEC). Selon lui, toute la difficulté actuelle de la LEPI est surtout liée à la non maîtrise de l'état civil. Un préalable qu'on devrait gérer avant de lancer l'opération pour s'assurer d'une bonne LEPI, relève l'ancien fonctionnaire onusien. Il recommande l'urgence de dessaisir le processus de correction de la LEPI des mains des acteurs politiques au profit des techniciens avérés en la matière pour aller de l'avant. Il faut un audit général de toute la LEPI avant toute correction sinon le ver sera toujours dans le fruit, préconise pour sa part Orden Alladatin.

La LEPI est surtout malade de sa jeunesse et aussi parce qu'il s'agit d'une expérience première au Bénin, tempère Sacca Lafia. Face aux inquiétudes suscitées par cette liste, les intervenants dans l'assistance ont proposé la nécessité pour le Bénin de mettre entre parenthèse la LEPI actuelle et de recourir à une liste électorale ad hoc pour organiser les élections municipales, communales et locales attendues depuis mars 2013. Epousant l'idée, le

² En vue d'assurer une meilleure lisibilité, l'article ci-dessous a été ressaisi par nos soins.

député Augustin Ahouanvoèbla, député du Parti du renouveau démocratique (PRD) et vice-président du COS/LEPI, a révélé que son groupe parlementaire va déposer dès ce lundi 17 février une proposition de loi devant permettre au Bénin d'organiser les élections municipales, communales et locales cette année. En tout cas, tous les panélistes et l'assistance, passionnée par le débat contradictoire du vendredi 14 février dernier, sont repartis satisfaits. Ils n'ont pas manqué de saluer la Fondation Friedrich Ebert pour cette initiative qui ne fait que vivifier le processus démocratique au Bénin.

La cérémonie s'est achevée par la distribution à l'assistance de quatre documents dont les actes de la dernière soirée politique ayant porté sur la révision de la Constitution du 11 décembre 1990.

Thibaud C. NAGNONHOU



L'Autre Quotidien, 17.02.2014

La Lépi suscite de graves inquiétudes³

Le débat politique dénommé « soirée politique » organisé, vendredi dernier, à Cotonou, par la Fondation Friedrich Ebert a révélé plusieurs insuffisances liées au processus de correction de la liste électorale permanente informatisée (Lépi). Selon nombre de participants à ce débat contradictoire qui a duré plusieurs heures, le processus ne garantira pas la fin des listes peu fiables. Surtout que plus de deux millions d'électeurs y sont enrôlés sur la base de simples témoignages.

³ En vue d'assurer une meilleure lisibilité, l'article ci-dessous a été ressaisi par nos soins.

Le président du Conseil d'orientation et de supervision (Cos-lépi), Sacca Lafia, s'est retrouvé devant un auditoire, de plusieurs centaines de personnes, sceptiques au sujet de l'efficacité du processus. Même Basile Ahossi, également, membre du Cos-Lépi, mais opposant, n'est pas souvent venu au secours de Sacca Lafia, même s'il a reconnu sa détermination à conduire ce processus dans de bonnes conditions. L'opposant est peu convaincu de la suite du processus.

De l'avis de plusieurs intervenants, le processus de correction souffre particulièrement de la présence dans le fichier électoral de 2,2 millions d'électeurs enrôlés à partir de simples témoignages, donc sans présentation de la moindre pièce d'identité.

Selon Orden Alladatin, participant à ce débat au titre de la société civile, seul un audit en bonne et due forme aurait permis d'identifier réellement si ces personnes remplissaient les conditions pour figurer sur cette liste. Mais la loi sur la correction de la Lépi n'autorise pas ce genre d'opération avant 2017. Il sera donc impossible de s'assurer, à la fin de l'opération, que les personnes concernées ne sont pas des mineurs ou des étrangers ou s'il ne s'agit pas de personnes qui se sont faits enregistrer plusieurs fois. « La correction de la Lépi va être du saupoudrage », a indiqué Orden Alladatin.

L'audit participatif prévu par la loi sur la correction de la Lépi, a-t-on relevé, au cours de cette soirée, ne permettra pas de faire « le grand toilettage », nécessaire du fichier électoral. Basile Ahossi a souligné le caractère très limite des ressources que le gouvernement met à la disposition du processus qui souffre aussi de la lenteur des procédures de décaissement. Même Sacca Lafia a déploré que les ressources destinées à la correction de la LEPI se soient pas soustraites à la procédure classique de passation des marchés publics.

Dans les conditions actuelles, il est impossible pour le Cos-Lépi de communiquer un nouveau chronogramme à propos du processus. Plus réaliste désormais, Sacca Lafia ; ne veut plus prendre de risque d'annoncer un nouveau calendrier. Ce qui rajoute au scepticisme des personnalités et public qui ont assisté à ce débat qui a permis de mieux comprendre combien il sera difficile à terme d'obtenir le consensus nécessaire autour de cette Lépi qui continue de susciter récriminations, méfiance et parfois rejet systématique. On a même entendu plusieurs personnalités suggéré avec insistance le recours aux listes ad hoc pour organiser sans délai les prochaines élections communales et locales quitte à prendre le temps nécessaire d'asseoir les bases solides de l'élaboration d'une Lépi fiable et consensuelle.

Appolinaire KOUTON



Nouvelle Expression, 17.02.2014

L'actualité et les défis de la LEPI au cœur des échanges⁴

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) reste dans sa dynamique de contribuer à la promotion du débat contradictoire dans notre pays. La soirée politique, format de rencontres d'échanges entre divers acteurs, initiée dans cette perspective, était vendredi dernier, à sa troisième édition qui a porté sur le thème : « Regards croisés des acteurs politiques et de la société civile sur la Liste électorale permanente informatisée (LEPI) ».

⁴ En vue d'assurer une meilleure lisibilité, l'article ci-dessous a été ressaisi par nos soins.

Sacca Lafia, député et président du COS-LEPI, Basile Ahossi, député, membre du COS-LEPI, Aurélien Agbénonci, fonctionnaire international et Orden Alladatin, expert électoral sont les quatre personnalités invitées pour animer la troisième soirée politique organisée par la Friedrich Ebert Stiftung (FES) pour faire l'état des lieux de la mise à jour de la Liste électorale permanente informatisée (LEPI) et dégager des perspectives.

Dans son mot de bienvenue à la soirée, Constantin Grund, représentant résidant de la FES au Bénin, précise que l'accès au vote est une condition fondamentale pour la crédibilité des élections. En outre, il rappelle que la LEPI fête son cinquième anniversaire cette année et qu'il est important de se focaliser sur les problèmes concrets qu'elle pose, surtout à la veille de trois élections (municipales, législatives et présidentielle).

La LEPI, un outil de modernité en principe

Le décor ainsi planté, la parole est donnée au modérateur de la soirée, Georges Amlon, qui d'entrée, pose la question de savoir si la LEPI, censée être une solution, n'est pas devenue finalement un problème. A cela, Orden Alladatin répond que, au départ, la réalisation de la LEPI vise une atténuation des problèmes électoraux, une amélioration de la qualité du processus électoral en somme. Pour lui, la LEPI devrait un outil de

développement, un outil d'aménagement du territoire qui devrait contribuer à renforcer la sécurité des citoyens et à doper l'état civil. Mais ce n'est pas à ce résultat qu'on a abouti. Sacca Lafia souligne que la LEPI est un instrument qui doit être considéré comme la clé d'un scrutin. Seulement, son établissement ayant démarré à 18 mois de l'élection présidentielle de 2011, il y a eu des ratés. Quant à Basile Ahoosi, c'est parce que les élections revenaient trop cher qu'il était important d'avoir une LEPI pour réduire les coûts. Malheureusement, au lieu d'être un outil de développement, la LEPI est devenue un outil exclusivement politique. Aurélien Agbénonci dira qu'il y a une suspicion qui entoure le processus de la LEPI. « Les gens ne croient pas à l'existence de la LEPI », déclare-t-il avant de déplorer que notre pays soit malade de ses citoyens, de ses dirigeants et de sa classe politique. « Il est important de maintenir le climat de confiance et retrouver les chemins de la sagesse », poursuit-il.

Il nous faut sortir de là

Sur le plan des imperfections de la LEPI, Basil Ahoosi note que la cartographie censitaire devant permettre d'avoir un découpage électoral, a été mal faite ; que le nombre d'inscrits et de bureaux de vote n'étaient pas connus avant d'aller au vote et que la loi sur la LEPI comporte des insuffisances. « Aujourd'hui, en tant que membre du COS-LEPI, je sais qu'il y a une liste, mais je ne

sais pas si c'est la LEPI », déclare-t-il. Orden Alladatin, pour sa part, trouve comme dysfonctionnement du processus, la cartographie censitaire bâclée, le recensement porte à porte réalisé en saison pluvieuse et électorale, des agents recenseurs incompetents, des bureaux de vote sans liste électorale. « Un processus conduit de cette façon, ne peut donner lieu qu'à une liste bâtarde », martèle-t-il. Sacca Lafia ne semble pas de cet avis et attire l'attention sur le fait que c'est la première fois que notre pays réalisait un tel outil et trouve normal qu'il y ait eu des ratés. « Je suis satisfait qu'on ait une base de données aujourd'hui ; c'est une évolution », indique-t-il. Pour Aurélien Agbénonci, « il nous faut sortir de là » pour avoir un outil élaboré de façon rigoureuse qui nous permette d'obtenir une carte d'électeur qui sert en même temps de carte d'identité nationale. A cet effet, il a cité l'exemple malien qui, malgré la situation de guerre, a pu réussir l'organisation des élections avec une LEPI réalisée sur la base du RNA. Partant de cette expérience, il énonce les critères de qualité d'une LEPI à savoir : la transparence, la couverture et l'actualité. De même, il trouve qu'il serait judicieux de placer la gestion de la LEPI sous un organe apolitique.

Auditer la LEPI ou la mettre entre parenthèses

En ce qui concerne les défis et perspectives, Basile Ahoissi souhaite qu'on revoie la question des témoignages qui ont engendré près de 2 millions d'inconnus dans la base de données, selon les experts de l'OIF. Plus exactement, 2 200 000 personnes non identifiables, rectifie Orden Alladatin qui demande un audit de la LEPI afin de savoir véritablement ce qui est à corriger, dans le consensus. Mais voilà que la loi sur la LEPI dit qu'il ne peut y avoir d'audit avant 2017, s'offusque-t-il. Pour Sacca Lafia, il y a déjà des avancées avec le vote de la loi portant sur les unités administratives (pour corriger la localisation des villages) et celle portant création des centres de vote. Il rassure, pour finir, que l'affichage de la liste sera effective d'ici à là. Mais il se pose un problème, fait constater Basile Ahoissi. S'il est vrai que la loi sur les unités administratives est votée, il est à déplorer que rien n'est fait par le gouvernement pour matérialiser ces délimitations.

Après ces riches échanges, la parole a été donnée au public venu nombreux, vu l'intérêt du sujet. Pour la plupart des interventions (Clotaire Olihidé, Amissétou Affo Djobo, Antoine Déтчénou...), il faut ranger la correction de la LEPI au placard et élaborer qui une liste manuelle, qui une liste informatisée ad' hoc, pour nous permettre d'aller aux élections communales,

municipales et locales, sans oublier de demander à la Cour constitutionnelle de revenir sur sa décision qui dit que sans LEPI, pas d'élection. D'autres repartent plus sceptiques que jamais quant à la correction à temps de la LEPI et l'organisation des élections.

Les débats se sont poursuivis autour du cocktail habituel qui clôt les soirées politiques de la FES.

Prince AKOGO



La Presse du Jour, 17.02.2014

3ème «Soirées politiques» de Friedrich Ebert Stiftung sur la Lépi: « L'urgence pour le Bénin, c'est d'aller à une liste électorale ad'hoc »

La Fondation Friedrich Ebert a organisé à son siège à Cotonou, le vendredi 14 février 2014, un grand débat sur la Liste électorale permanente informatisée (Lépi). Cette activité s'inscrit dans le cadre de la troisième édition de son initiative « Soirées politiques ». A l'occasion, il est révélé que la Lépi telle qu'elle est conduite ne peut pas faire la paix aux lendemains des

prochaines élections. Raison pour laquelle, il a été proposé par l'assistance que le peuple béninois mette de côté cette Lépi et aille à une liste électorale ad'hoc.

La Liste électorale permanente informatisée (Lépi) du Bénin avec son état actuel, même si elle est corrigée, ne pourra pas gagner la confiance des Béninois. Et pour les prochaines élections communales, il y a lieu qu'une liste ad'hoc soit retenue afin d'éviter des crises post électorales sans précédent. C'est la synthèse que l'on peut faire des propositions faites à l'issue du débat qu'a organisé Friedrich Ebert Stiftung sur la Lépi le vendredi dernier. « Regards croisés des acteurs politiques et de la Société civile sur la Liste électorale permanente informatisée », tel était le thème de la soirée qui a réuni politologues, juristes, acteurs politiques et de la société civile, membres du corps diplomatique et d'institutions internationales accréditées au Bénin, journalistes et autres citoyens intéressés par le sujet. Sur un plateau modéré par Georges Amlon, les honorables Sacca Lafia et Basile Ahoissi, président et membre du Cos-Lépi, puis Aurélien Agbénonci et Orden Alladatin ont, durant quatre vingt dix minutes environ, donné leurs regards sur la liste électorale permanente informatisée. Quelle est l'importance de la Lépi ? Sur cette question qui a donné le top de ce débat, les conférenciers ont été unanimes sur les avantages de la Lépi si elle était bien réalisée. A la question de savoir l'Etat de lieu de la mise à jour de la Lépi, les avis sont partagés. Pour Orden

Alladatin et l'Honorable Ahoosi, la Lépi a été faussée depuis la première phase qu'est la cartographie censitaire jusqu'à l'enregistrement où il y a eu un cafouillage qui ne dit pas son nom. A la phase de la cartographie, le travail a été confié aux non professionnels qui ne savent pas manipuler le GPS. Aussi, tous les ménages n'ont pas été enregistrés. « Résultats, la Lépi n'a pas amélioré le système électoral tel que l'ont souhaité les Béninois pour les élections de 2011 », a déploré Orden Alladatin. Sur ce point, le fonctionnaire international Aurélien Agbénonci a exprimé son regret de ne pas voir la Lépi, cet outil de développement, de ne pas la voir prospérer au Bénin comme dans les pays de la sous-région à l'instar du Mali qui a organisé sans contestation ses élections présidentielles avec la Lépi aux lendemains d'une guerre. Pour l'honorable Sacca Lafia, la Lépi ne doit pas faire l'objet de polémique car tout ce que l'on entreprend a toujours des hauts et des bas. D'après lui, la Lépi est malade de son « é ». Les failles peuvent être corrigées. Des interventions des invités qui étaient sur le plateau circonstanciel de Georges Amlon, il ressort que la Lépi a du plomb dans l'aile. Et comment faire pour surmonter les difficultés?

Une liste ad'hoc pour sauver le pays

Pas question de surmonter les difficultés. La Lépi du Bénin telle qu'elle a été montée ne répond plus aux

objectifs autrefois fixés, ont déploré le panel des conférenciers et l'assistance. Pour eux, cette Lépi n'est plus à corriger. Car la corriger, c'est gaspiller les ressources financières du contribuable béninois, ont-ils estimé. Il faut donc carrément la reprendre. C'est ce qu'ont laissé entendre les différents intervenants. A l'instar de Orden Alladatin et de Aurélien Agbénonci, bon nombre de participants ont souhaité qu'en attendant la reprise de cet outil de développement, le peuple fasse vite l'option de s'entendre sur une liste consensuelle qui servira pour les prochaines élections communales. Mais pour l'Honorable Sacca Lafia, il n'en est question ; à ses dires, la présente liste électorale corrigée peut bien servir aux prochaines élections si le Gouvernement met à la disposition du Cos Lépi les moyens qu'il faut.

La satisfaction du public

Pour les participants, cette soirée politique de Friedrich Ebert Stiftung a été une réussite. Ce grand débat sur la Liste électorale permanente informatisée (Lépi) entre dans le cadre de la périodique rencontre de Friedrich Ebert Stiftung intitulée «soirées politiques». Il vise à promouvoir le dialogue politique entre acteurs d'horizons divers et à apporter une contribution significative aux débats sur les questions socio-politiques et économiques au Bénin. Aux dires du représentant résident de Friedrich Ebert Stiftung, Constantin Grund, à

l'entame de la soirée, la Fondation Friedrich Ebert n'a pas d'opinion sur la mise à jour de la Lépi. L'espoir de la Fondation, à travers la soirée, est de pouvoir toucher les questions de fond sans courir le risque de dévier de la trajectoire principale ou de s'engloutir dans la marre des préjugés et des clivages.

Victorin FASSINO



Fraternité, 17.02.2014

Soirée politique à la fondation Friedrich Ebert : Le procès de la Lépi

La troisième soirée politique organisée par la fondation Friedrich Ebert a connu un véritable succès. « Regards croisés des acteurs politiques et de la société civile sur la Liste électorale permanente informatisée », tel a été le thème sur lequel ont débattu les panélistes et le public qui ne s'est pas fait prier pour effectuer le déplacement de la fondation vendredi dernier. Orden Alladatin de la société civile, Sacca Lafia, député et président du Conseil d'orientation et de supervision de la Lépi (Cos-Lépi), Basile Ahoosi, député et membre du Cos-Lépi et Aurélien Agbénonci, fonctionnaire international n'ont pas manqué d'arguments pour confronter leurs idées sous la houlette de Georges Amlon, journaliste à la radio

nationale. Après le mot de bienvenue de Constantin Grund, représentant résident de la fondation Friedrich Ebert, place a été faite au débat. A en croire Orden Alladatin, la Lépi s'est imposée aux Béninois parce qu'il fallait mettre un terme à la confection des listes électorales artisanales dont le coût est assez important. Et plus qu'un outil d'aménagement du territoire, la Lépi permet d'éviter les conflits post-électoraux, a-t-il souligné. Mais, regrette Basile Ahoissi, au lieu d'être un outil de développement, la Lépi s'est plutôt révélée comme un instrument politique. Sacca Lafia note que cette polémique est normale puisque la liste électorale est la clé d'un scrutin. « Il nous faut retrouver les chemins de la sagesse », s'est exclamé Aurélien Agbénonci qui souhaite qu'il faut une convergence d'intelligences afin que cette liste ne soit plus objet à polémique. Il a été révélé au cours des échanges que sur la base de l'audit réalisé par l'Organisation internationale de la francophonie (Oif), 2 200 000 personnes ont été enregistrées sur la base de simples témoignages. Or, la loi interdit, aux dires des invités, que les témoignages de ces personnes soient vérifiés avant 2017. Pour couper court à la suspicion ambiante, en se fondant sur l'expérience malienne, l'expert international a jugé utile qu'il faille placer la gestion de la Lépi sous l'autorité d'un organe non partisan. « Il faut sortir les politiciens du Cos-Lépi », a-t-il martelé.

Moïse DOSSOUMOU

qu'un tel outil n'arrive pas à prospérer chez lui au Bénin dans un climat pourtant apaisé. « Dans beaucoup de milieux, aujourd'hui, les gens ne croient pas qu'il y a une LEPI au Bénin. Notre pays est malade de ses gouvernants, de ses citoyens et de sa classe politique », a regretté Aurélien Agbénonci.

Placée sous le thème « Regards croisés des acteurs politiques et de la société civile sur la Liste Electorale Informatisée (LEPI) », cette soirée a été également animée par trois autres personnalités, à savoir, Orden Alladatin, expert électoral, l'honorable Basile Ahossi, membre du COS-LEPI et l'honorable Sacca Lafia, président du COS-LEPI. Ce dernier, appréciant la proposition d'Aurélien Agbénonci, a toutefois rappelé que l'idée de la LEPI au Bénin vient, tout de même, d'un politicien, en la personne de Nathaël Bah, alors député RB à l'Assemblée nationale. « Si on amène la balle à terre, la LEPI ne devrait faire l'objet d'aucune polémique ni de discussion », a-t-il fait observer. A la question de savoir ce qui se corrige véritablement en ce moment, Sacca Lafia parle des insuffisances de l'autre liste, au nombre desquelles, la localisation des électeurs et celle des villages qui avaient d'existence physique mais pas légale. Il a confirmé à cette soirée l'existence réelle de la liste qui a servi aux dernières élections et a estimé que l'on doit pouvoir accepter les ratés parce que c'est la première fois que le Bénin dispose d'une LEPI.

« Je suis relativement satisfait parce qu'on a au moins quelque chose qu'on corrige aujourd'hui », s'est réjoui le président du COS-LEPI. Basile Ahoosi a exprimé aussi la même satisfaction, mais s'est réservé d'être trop affirmatif. «Je sais qu'il y a une liste, mais dire que c'est de la LEPI me paraît difficile », a-t-il avoué, convaincu que «les choses ne se sont pas passées dans la grande transparence». L'expert électoral, Orden Alladatin, ne partage pas les mêmes avis. « La cartographie censitaire faite était une catastrophe », a-t-il décrié. « Quand on a fait une aussi mauvaise liste et que grâce à la patience des Béninois on a pu organiser deux élections, il faut savoir s'arrêter et la corriger sur la base d'un audit», a-t-il affirmé. Mais rien de tout ceci n'a été fait, à en croire Orden Alladatin, qui fait remarquer, par ailleurs, que la Loi corrective est devenue caduque lorsque les élections communales et locales de 2013 ont été reportées. Il a surtout insisté sur le consensus autour du processus de correction en cours pour qu'au finish, les résultats qui en sortiront soient acceptés et acceptables par tous. « De mon interprétation personnelle, l'absence durable de consensus sur ce sujet important ne porte pas seulement atteinte à la vie politique nationale, mais est également l'indicateur d'un manque de confiance vis-à-vis des institutions compétentes », a déclaré, à cette soirée, Constantin Grund, Représentant Résident de la Fondation Friedrich Ebert au Bénin.

Christian TCHANOU

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) au Bénin

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est présente au Bénin depuis 1993. Le Bureau de la FES à Cotonou est responsable de la coordination des activités de la FES au Bénin, au Togo et au niveau régional. Au Bénin, les programmes de la FES visent à accompagner les efforts des partenaires étatiques et non-étatiques dans :

- le renforcement des capacités des parlementaires ;
- la consolidation de la liberté d'expression et le renforcement des capacités des médias pour la conduite d'investigations indépendantes ;
- le renforcement des capacités des organisations de la société civile notamment sur les thématiques politiques, économiques et sociales ;
- l'émergence et la consolidation d'une culture syndicale responsable qui assure la défense des intérêts des travailleurs ;
- la promotion du jeune leadership au sein des médias, des organisations de la société civile, des syndicats et des partis politiques.

Le Bureau de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) au Bénin est actuellement dirigé par Monsieur Constantin Grund qui agit en qualité de Représentant Résident.